



**MINISTÈRE
DE LA VILLE
ET DU LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONCERTATION SUR LES TRAVAUX RELATIFS AU CONFORT D'ÉTÉ EN RE2020

Plan endurance chaleur – Construction neuve

Préambule

Règles de visio



Micro coupés
pour limiter les bruits parasites



Questions courtes dans le chat
pour fluidifier les échanges



Indiquer nom et organisme
pour faciliter le suivi des retours



Les supports seront transmis
après la réunion

Déroulé de la concertation



Aujourd'hui : présentation des constats
et tour de table



Cet été : contributions écrites



Si besoin : réunions thématiques ou
bilatérales



Rentrée : restitution et priorisation

La réunion vise à identifier les améliorations à apporter à la RE2020 pour une meilleure prise en compte du confort d'été.

La réunion est enregistrée.



Déroulé de la réunion

1



Partager le cadre

- Plan endurance chaleur
- Objectifs de la concertation

2



Poser les constats

- DH actuel et limites identifiées
- Évolution du contexte climatique

3



Discuter des pistes

- Tour de table autour des constats
- Quelles exigences et quels moyens ?

4



Préparer la suite

- Retours attendus
- Calendrier et priorisation à la rentrée



Contexte : pourquoi revoir le confort d'été ?



Evolution du contexte climatique :

- Multiplication et intensification des vagues de chaleur récentes
- Températures estivales dépassant les 40 °C dans plusieurs départements
- Nouveaux fichiers météorologiques (TRACC) disponibles



Attentes sociétales et sectorielles :

- Volonté d'une adaptation passive et durable du bâti
- Forte sensibilité du sujet dans le débat public et professionnel
- Débat autour de la climatisation
- Cohérence de nos politiques publiques vis-à-vis du PNACC



Références :

- Retours d'acteurs
- Manifeste pour l'adaptation systématique du bâti aux vagues de chaleur (octobre 2024)
- Rapport Rivaton (juillet 2025) : recommandations explicites sur la refonte du confort d'été.
- Projet « QUETE 2023-2100 »
- Retour d'expérience RE2020 via l'observatoire OPEE



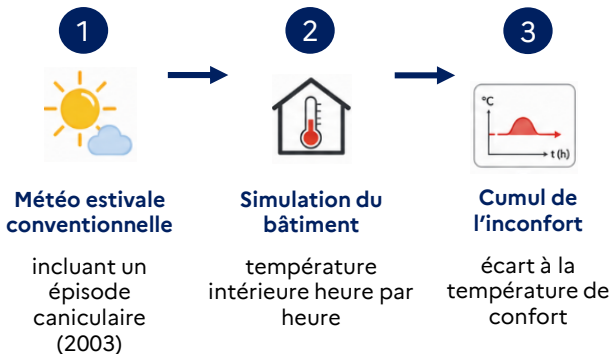
Quel niveau de protection attend-on du bâtiment neuf face aux fortes chaleurs ?



Le confort d'été dans la RE2020, qu'est-ce que c'est ?

L'indicateur degrés-heures (DH) – Seuils

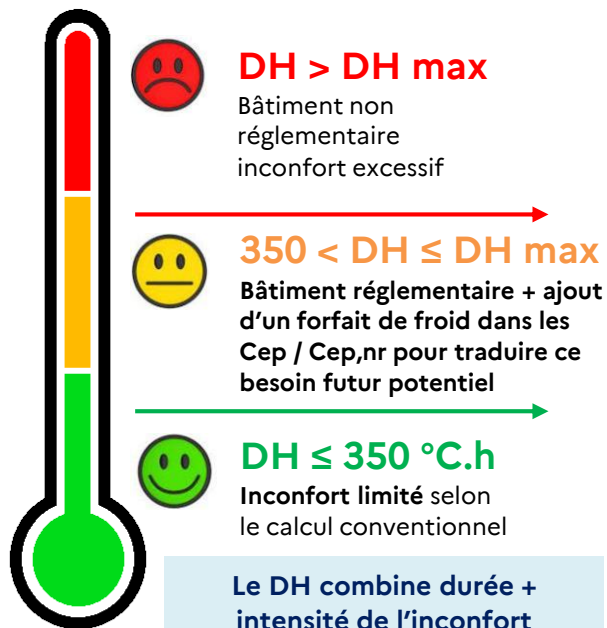
Comment est calculé le DH?



Exemple : 2°C au-dessus du confort pendant 5h = 10 DH

DH = qualité de la conception passive face à la chaleur

Comment interpréter les résultats?



Et la climatisation?



Le DH est calculé sans faire fonctionner la climatisation



Sinon, le bâtiment atteindrait la température de consigne et le DH serait artificiellement faible



Le DH évalue donc la robustesse « passive » du bâtiment face à la chaleur



Les consommations de froid sont prises en compte dans les indicateurs Cep et Cep,nr

Cep = énergie primaire consommée



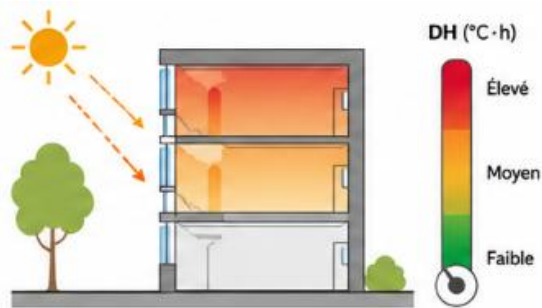
A retenir : le DH n'est pas une température maximale, c'est une quantité d'inconfort cumulée, sur l'année.



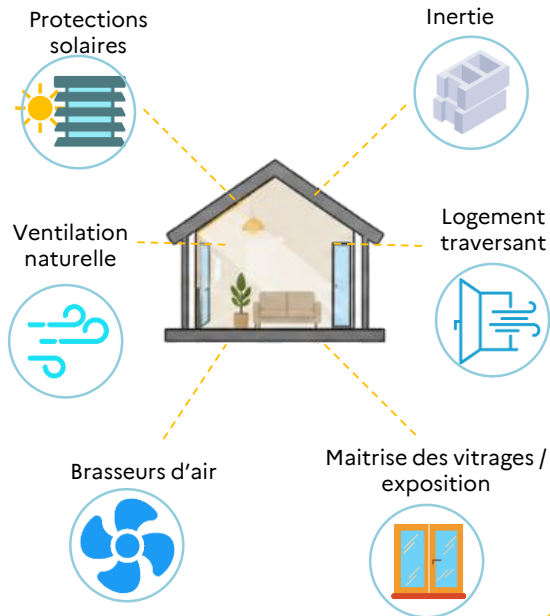
DH, leviers passifs et climatisation

Ce que mesure le DH

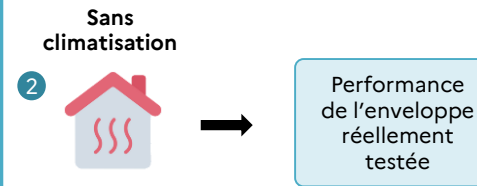
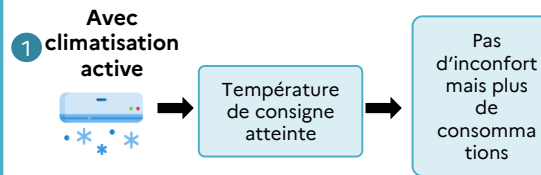
- Durée + intensité de l'inconfort d'été
- Calcul heure par heure en période d'occupation
- Mesure la robustesse intrinsèque du bâtiment



Les leviers qui font baisser le DH



Pourquoi le calcul se fait sans climatisation?



- ✓ Le DH évalue d'abord la conception de l'enveloppe
- ✓ La climatisation n'est pas interdite par la RE2020
- ✓ Son impact est surtout porté par le Cep / Cep,nr *

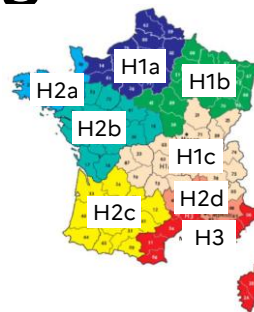
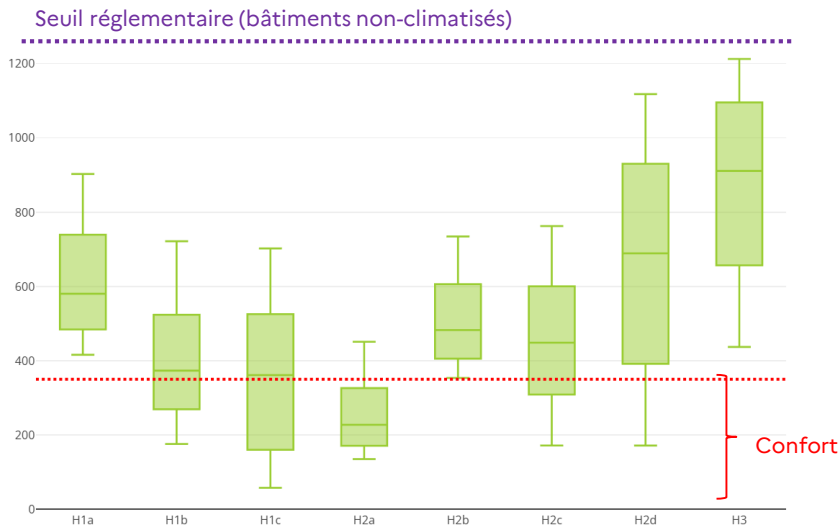


Le confort d'été dans la RE2020 : les constats

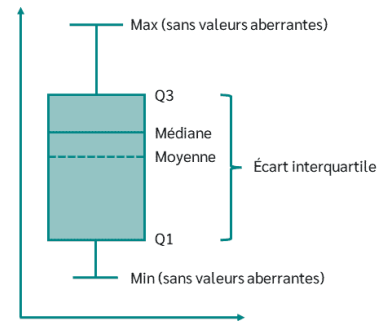
Constats – Niveaux d'exigences actuels

Constat : Les logements construits jusqu'à présent se situent largement en dessous du seuil réglementaire, sauf sur le pourtour méditerranéen.

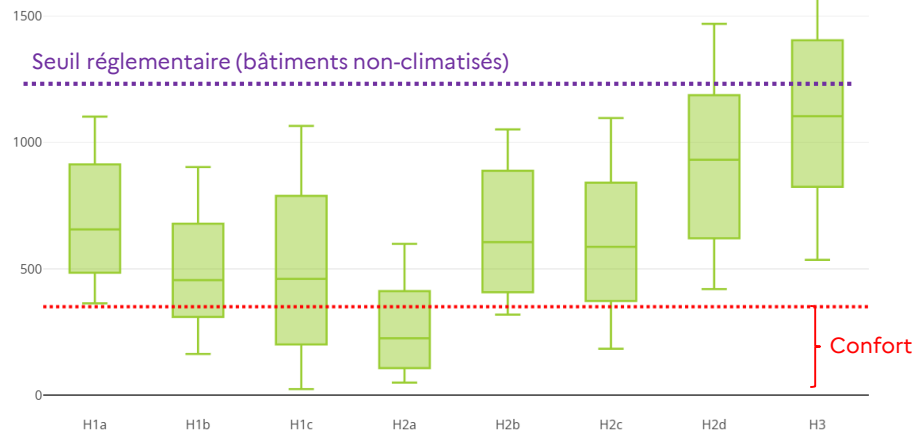
Maisons individuelles



Aide à la lecture :



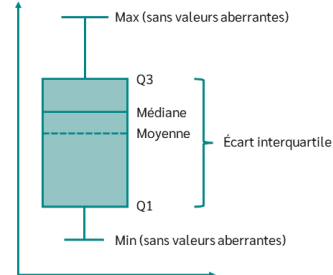
Logements collectifs



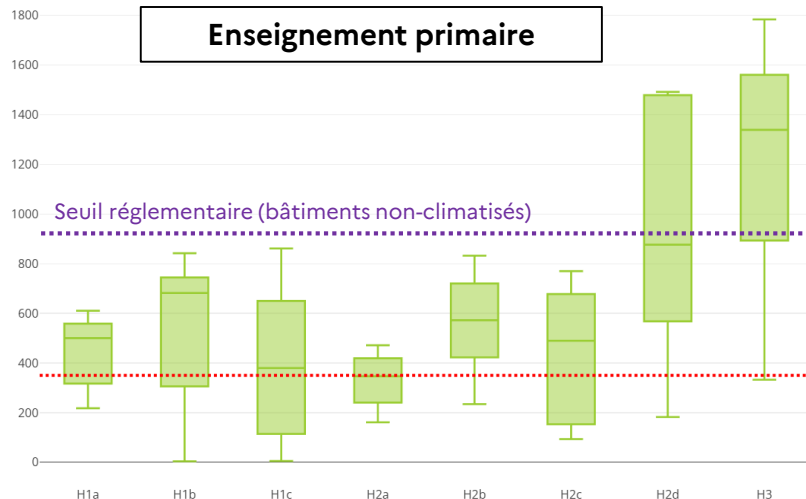
Niveaux de DH atteints par les bâtiments résidentiels depuis l'entrée en vigueur de la RE2020, par zone climatique

Constats – Niveaux d'exigences actuels

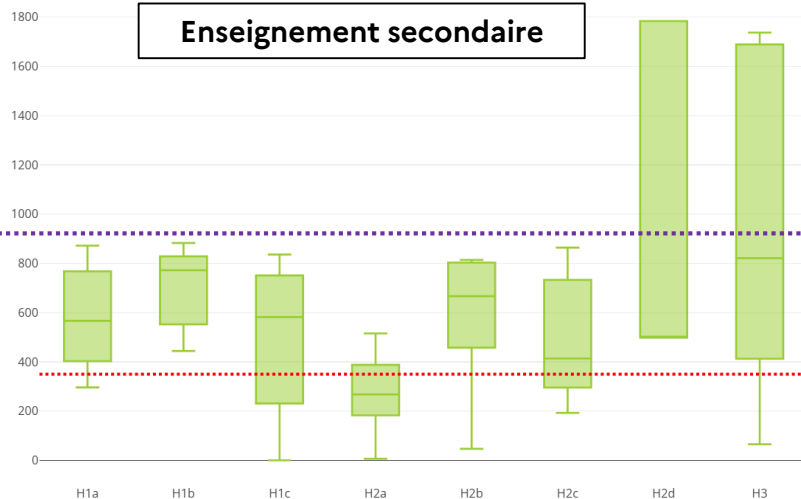
Constat : La contrainte sur les bâtiments d'enseignement est également très limitée sur une majeure partie du territoire, sauf sur le pourtour méditerranéen.



Enseignement primaire



Enseignement secondaire



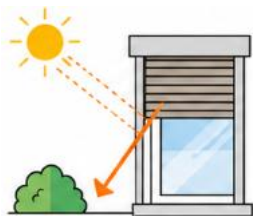
Pistes de réflexions actuelles sur la révision éventuelle des exigences :

- Quel niveau d'exigences pour le seuil, en termes de levier à mettre en œuvre notamment ?
- Conserver un seuil unique ou territorialiser l'exigence ?
- Étendre l'exigence allégée aux bâtiments climatisés, dans davantage de zones et pour davantage d'usages ?

Constats – Protections mobiles

Des équipements déjà largement présents, et un effet très important sur le confort d'été

Quelques ordres de grandeur* :



Baie vitrée 2m² au soleil, non protégée

400 à 1000 W



3 occupants

250 à 350 W



TV + box + ordinateur

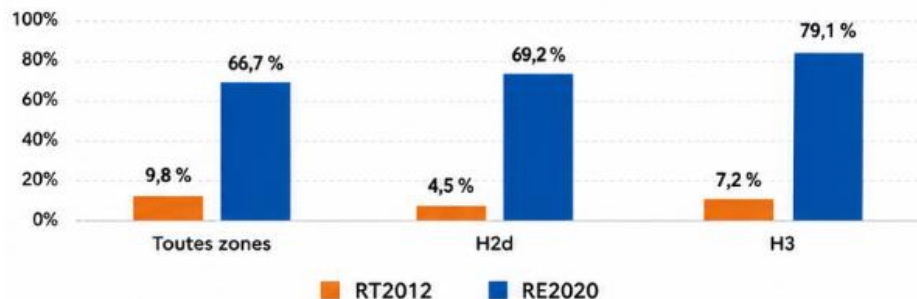
100 à 300 W

 Les apports solaires peuvent apporter autant de chaleur que plusieurs personnes et appareils réunis. Il est donc important de protéger les fenêtres.

Des protections déjà répandues dans les maisons individuelles :



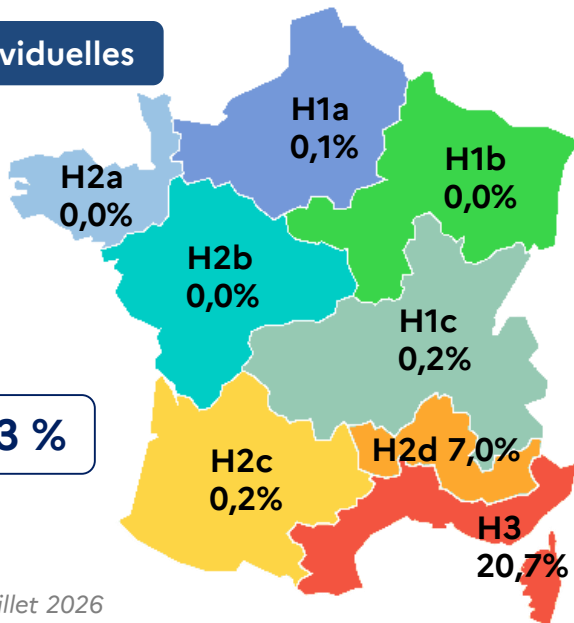
Forte progression de la gestion automatique depuis la RT2012 :



Constats – Brasseurs d'air

Maisons individuelles

Part des bâtiments avec brasseur d'air

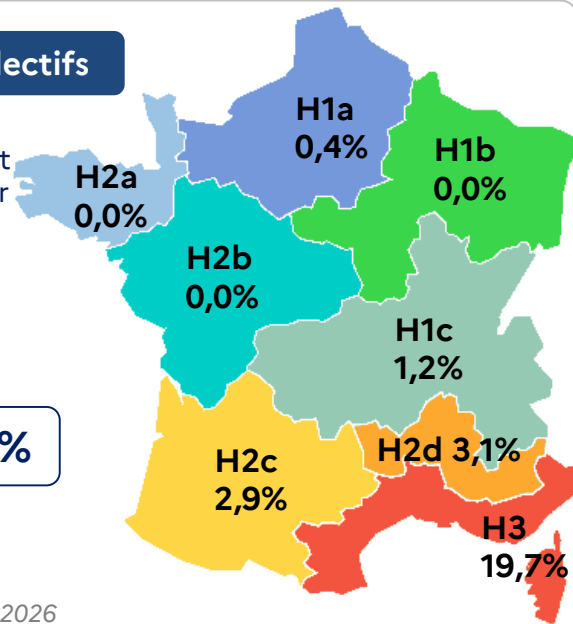


Total : 2,3 %

Source : [OPEE](#) 1^{er} juillet 2026

Logements collectifs

Bâtiments avec au moins un logement équipé de brasseur d'air



Total : 2,8 %

Source : [OPEE](#) 1^{er} juillet 2026



Un levier surtout présent dans le pourtour méditerranéen



Le recours reste assez marginal hormis dans ces 2 zones



Pourquoi pas en régions Nouvelle-Aquitaine, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie (climat plus chaud) mais aussi dans le reste de la France?



Brasseurs d'air : un levier efficace mais peu mobilisé

Pourquoi regarder ce levier



Réduit les DH*



Améliore le ressenti



Faible consommation



Pertinent même en climat futur



Un levier simple, mais encore peu intégré aux pratiques



Pourquoi si peu?



Habitudes constructives



Pas de plafonnier / contraintes électriques



Coût



Esthétique



Acoustique



Image / méconnaissance



Ce que montre les projets RE2020



Très peu présent dans les projets



Un peu plus fréquent sur le pourtour méditerranéen



Même tendance en maisons individuelles et en logements collectifs



Comment lever les freins au recours de brasseurs d'air?



Constats – Taux de climatisation en RE2020



La climatisation reste minoritaire dans le résidentiel

Maisons individuelles :



8% vs **31%**
Déclarées climatisées En PAC air/air

Logements collectifs :

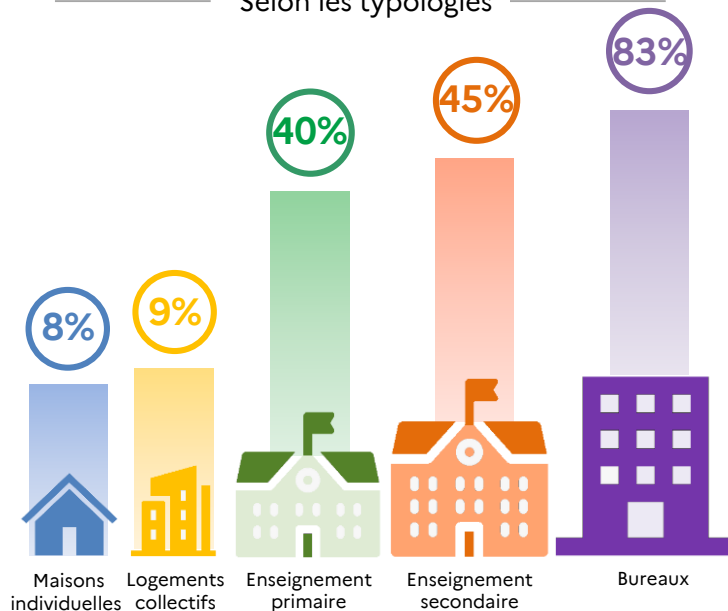


9% vs **17%**
Déclarés climatisés En PAC air/air



La part de PAC air/air est supérieure au taux de climatisation déclaré, ce qui peut interroger

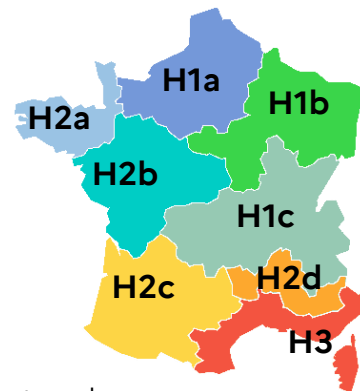
Selon les typologies



Part des bâtiments ayant déclarés une climatisation en RE2020



Une présence plus forte dans les zones chaudes



Le taux de climatisation augmente nettement en H2d et H3 en logements collectifs*

Les bureaux sont climatisés dans presque toutes les zones

*DH aménagé pour les bâtiments climatisés



A retenir : la climatisation n'est pas interdite en RE2020, mais peu installée dans le résidentiel



Climatisation déclarée / non déclarée : un signal à interpréter

1 3 solutions possibles:



Climatisation déclarée

Consommation de froid prise en compte dans les indicateurs Cep / Cep,nr



Pas de climatisation déclarée

Si DH > 350 :
Ajout d'un forfait froid



Climatisation ajoutée plus tard ou mal déclarée

Ecart possible entre le calcul et la réalité

2 Pourquoi la climatisation peut être peu déclarée ? Des pistes :



Coût d'installation



Arbitrage réglementaire



Pratique de saisie



Question de conformité / stratégie projet



Équipement non prévu à la livraison



Volonté du MOA

3 Ce qui interroge



Le forfait froid est-il bien calibré ?



Les systèmes sont-ils correctement saisis ?



Pourquoi les industriels proposent-ils des PAC air/air non réversibles ?



Le niveau d'exigence pousse-t-il assez les leviers passifs ?

Le faible taux déclaré ne signifie pas nécessairement une absence réelle de froid.



Qu'en est-il selon vous?



1^{ère} réflexion : quelles données climatiques pour la RE2020 ?

Climats prospectifs – Données à disposition

Fichiers compatible avec la trajectoire de réchauffement de référence (TRACC)

- Produits par Météo France et vérifiés par CSTB (en maîtrise d'ouvrage ADEME)
- Publiés en juin 2025
- Disponibles librement (<https://data.ademe.fr/datasets>)

8 zones climatiques

→ Correspondent aux 8 stations de la RE2020



3 horizons temporels

→ Correspondent chacun à un niveau de réchauffement

Echelle spatiale	Horizon temporel		
	2030	2050	2100
Monde (global)	+1,5 °C	+2 °C	+3 °C
France (national)	+2 °C	+2,7 °C	+4 °C

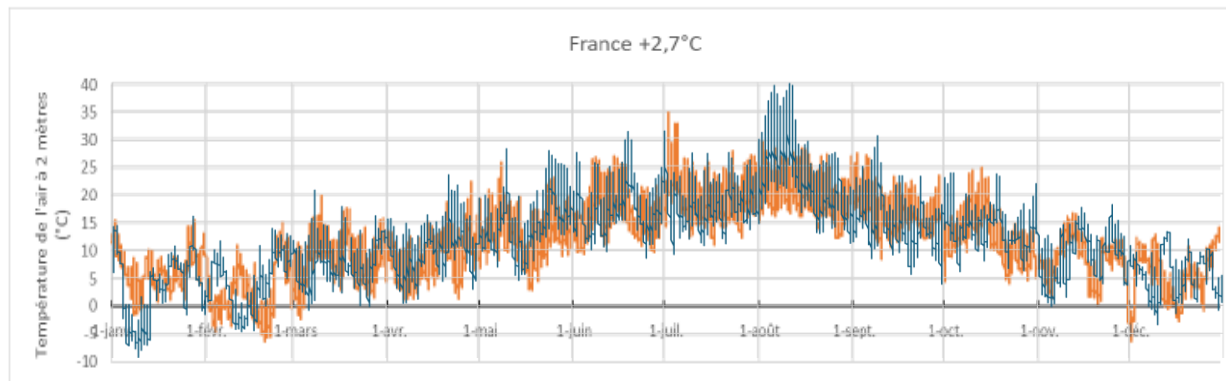
2 types de fichiers :

- Climat moyen
- Vague de chaleur extrême (récurrence < 1/20)

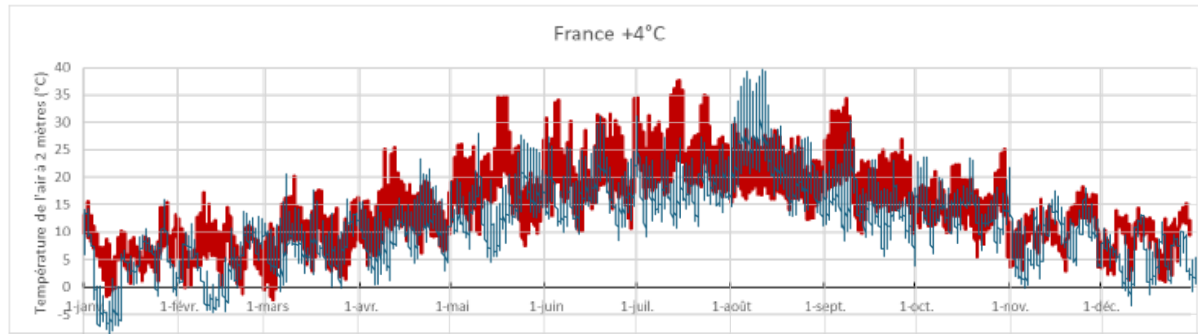


Canicule RE2020 vs TRACC climat moyen

2050 moyen
 VS
 RE2020 (2003)



2100 moyen
 VS
 RE2020 (2003)



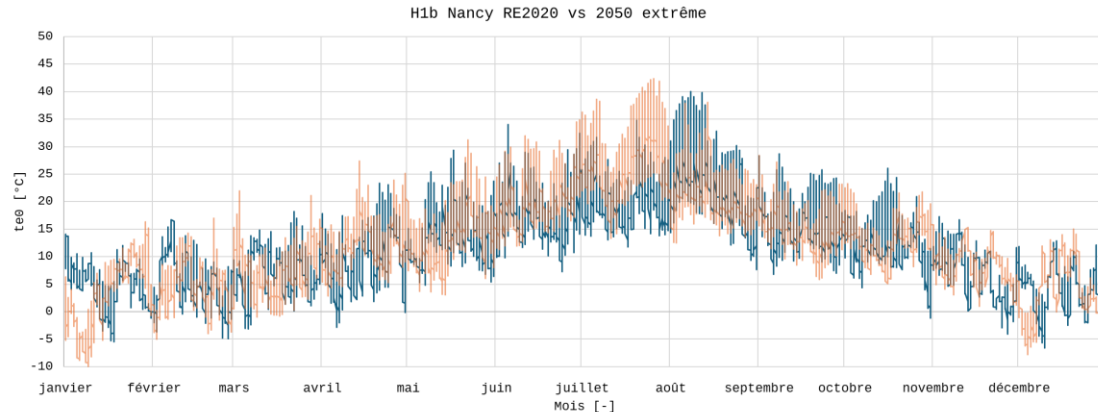
Comparaison température de l'air à Trappes pour 2 scénarios de réchauffement correspondant à un horizon
 2100 (rouge) et 2050 (orange) selon la TRACC (en climat moyen) vs fichier canicule RE2020 (en bleu)

Source : Note technique détaillée Données climatiques prospectives pour le bâtiment - ADEME – Météo France



Canicule RE2020 vs TRACC climat extrême

2050
 extrême
 VS
 RE2020
 (2003)

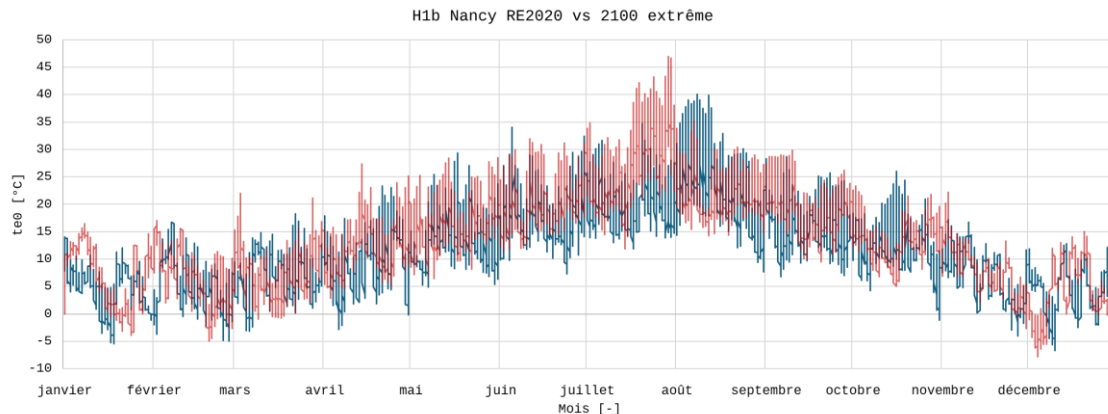


Constats :

Climat prospectif moyen :

Pas de vague de chaleur aussi intense que le fichier caniculaire RE2020 mais le fichier 2100 en dispose de plus nombreuses.

2100
 extrême
 VS
 RE2020
 (2003)



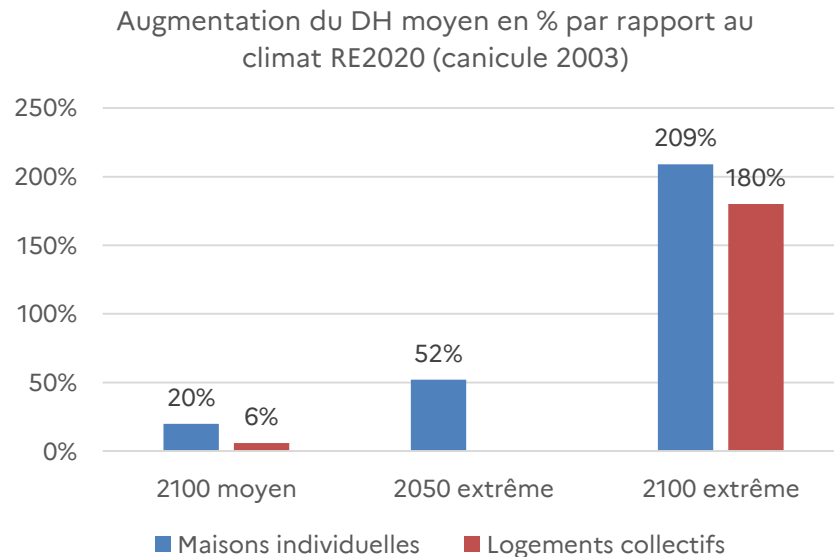
Climat prospectif extrême :

Présence de vagues de chaleurs plus fortes et plus longues que le fichier RE2020, à des degrés divers (grande variabilité également selon la zone climatique → cf slide 21).



TRACC vs RE2020 : quel impact sur les DH ?

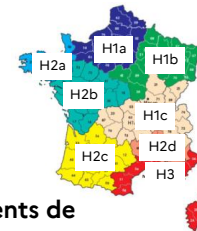
Constats :



On observe globalement une augmentation significative des DH dans les deux scénarios prospectifs extrêmes, et relativement faible pour le scénario moyen 2100. Le scénario 2050 est globalement plus froid que le scénario RE2020 actuel, la valeur du DH est donc plus faible.

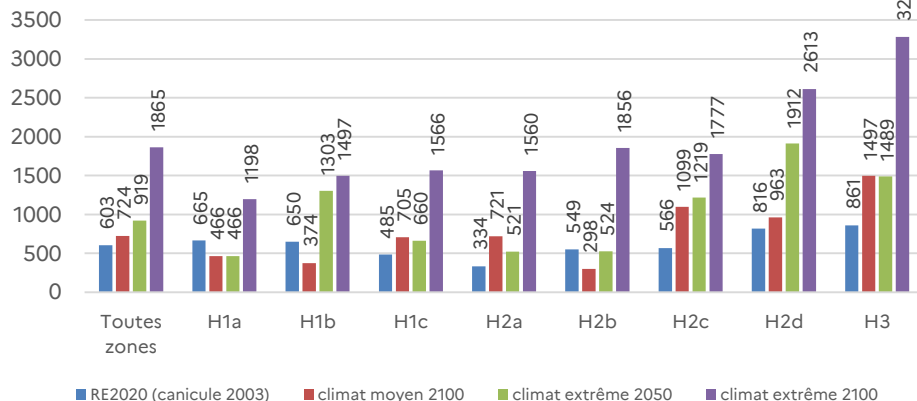


TRACC vs RE2020 : quel impact sur les DH ?

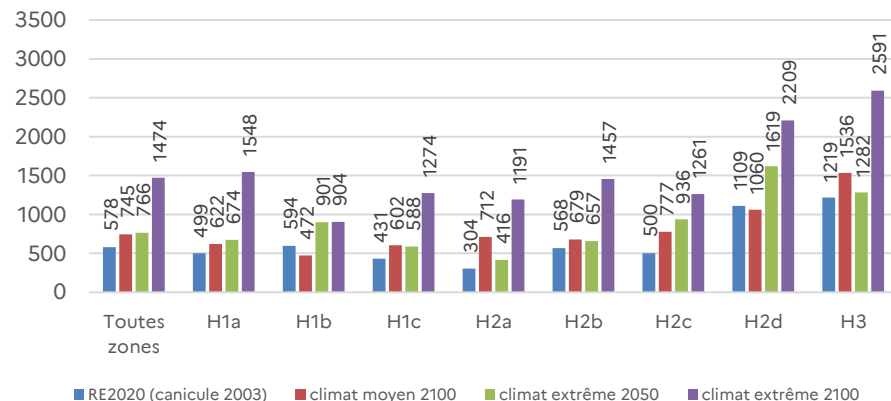


Constats :

Maisons individuelles - Valeur de DH moyenne des bâtiments de l'OPEE selon le fichier climatique



Enseignement - Valeur de DH moyenne des bâtiments de l'OPEE selon le fichier climatique



Remarque : pour certaines zones climatiques (H1a et H2b), les DH sont légèrement plus faibles dans les scénarios 2050 extrême et 2100 moyen, par rapport au fichier RE2020.



Réflexions sous-jacentes : comment adapter la RE2020 à la TRACC ?

Quel niveau de réchauffement doit on considérer pour adapter les nouveaux bâtiments ?

A noter : si le but du DH est surtout d'évaluer la mise en place de leviers en faveur du confort d'été, le fichier actuel joue son rôle.



Temps d'échanges libres

Merci pour votre participation à cet échange !

A l'issue de cette réunion, nous sommes preneurs de vos retours écrits, notamment :

- vos suggestions d'améliorations de la prise en compte confort d'été dans la RE2020,
- les éventuels points de blocage liés aux exigences actuels que vous avez identifiés,
- votre avis sur les constats que nous avons identifiés et les questions associées.

Vous pouvez nous adresser vos retours écrits d'ici le 7 septembre 2026 :

- via le formulaire : <https://grist.numerique.gouv.fr/o/docs/forms/4C9pyPKmqLvsdFLZkq4RMF/4>
- par mail à l'adresse concertation-re2020@developpement-durable.gouv.fr

